



Mairie
d'Angervilliers

ARRÊTÉ N°36/2023

ARRÊTÉ D'INTERDICTION D'ACCES **AU STADE MUNICIPAL**

Le Maire de la commune d'ANGERVILLIERS

Vu les travaux de réfection de pelouse du Stade de la Voie Blanche, et donc pour des raisons de sécurité,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : L'accès au terrain d'honneur du stade de la Voie Blanche est interdit aux joueurs et au public jusqu'au 4 décembre 2023.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3 : La copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire Adjoint de la République
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Saint-Chéron
- Monsieur le Président du Football
- Affiché aux lieux habituels.

Fait à Angervilliers, le 17 novembre 2023

Madame le Maire,

Dany BOYER